

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

---

7 MARS 2016

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE AUX MENACES GRAVES PESANT SUR LA LIBERTÉ ET L'INDÉPENDANCE  
DES MÉDIAS PUBLICS POLONAIS (TVP ET PR) ET VISANT À RAPPELER  
L'IMPORTANCE DE LA LIBERTÉ ET DU PLURALISME MÉDIATIQUES DANS UN ÉTAT  
DE DROIT(1)

—

AMENDEMENT(S)  
DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

---

(1) Voir Doc. n°229 (2015-2016) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n° 1 déposé par M.M. Onkelinx, Fassi-Fihri et Doulkeridis	3
---	--	---

**1 Amendement n° 1 déposé par M.M. Onkelinx, Fassi-Fihri et Doulkeridis**

« Après le point 3, ajouter un point 4 libellé comme suit :

4. souhaite continuer à soutenir, dans le cadre du partenariat de coopération avec la République de Pologne, des projets favorisant le pluralisme

des médias et la liberté de la presse, et la diffusion de la démocratie. »

Justification :

Il convient de maintenir une logique de coopération avec des composantes de la société civile polonaise qui concourent à l'exercice de la démocratie.